

Le 4 mars 2019

Marques de bars à renvoyer à l'Ifremer

L'Ifremer, avec l'aide de patrons pêcheurs de La Cotinière (île d'Oléron), a réalisé du 20 au 25 février 2019 au large de la Gironde une campagne de marquage de bars sur frayère. Cette campagne a permis le marquage de 321 bars adultes. Les pêcheurs professionnels et récréatifs peuvent obtenir 50 euros de récompense pour le retour des marques d'un poisson recapturé. L'analyse des positions de recaptures permettra de quantifier la contribution de la frayère échantillonnée aux zones d'alimentation estivale côtières. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Barfray.

Le projet de recherche Barfray vise à mieux comprendre les relations des frayères avec les zones d'alimentation et les zones de nourricerie pour le bar européen. Le projet devrait à terme permettre d'adapter et/ou renforcer les mesures de gestion mises en œuvre pour cette espèce qui connaît une baisse d'abondance dans le golfe de Gascogne et, tout particulièrement, en mer Celtique - Manche - mer du Nord.

Cette campagne de marquage est une opération pilote qui consiste à réaliser des marquages de bars adultes au moyen d'une ou deux marques externes sur une frayère au large de la Gironde (sud du golfe de Gascogne). Les résultats attendus concernent l'estimation du déplacement apparent des poissons entre la zone de marquage (la frayère) et leur recapture dans les 6 mois suivants. Les données permettront de quantifier la contribution de la frayère échantillonnée aux zones d'alimentation estivale côtières. L'aire d'étude englobe donc l'ensemble du golfe de Gascogne et de la Manche Ouest. L'opération a été lancée à partir de l'île d'Oléron, grâce à l'appui technique de l'Organisation de producteurs OP La Cotinière, pendant la période de frai du bar.

L'opération, devant à l'origine mobiliser une paire de chalutiers pélagiques durant 10 jours de pêche, visait initialement l'objectif de marquage de 2000 bars adultes. Réorganisée et réduite sur la durée, la campagne a finalement fait intervenir deux palangriers et a permis de marquer 321 individus. De plus, les conditions météorologiques n'ont pas permis à l'action de débuter plus tôt dans la saison de pêche du bar sur cette frayère, lorsque les rendements à la palangre sont habituellement les meilleurs. Ces circonstances renforcent la nécessité pour les scientifiques de récupérer un maximum de marques pour assurer une représentativité suffisante des résultats. Les pêcheurs professionnels et récréatifs sont ainsi invités à renvoyer les marques à l'Ifremer moyennant récompense (voir affiche ci-contre).



50 € de récompense*

Marques de bars

une ou deux **marques externes**

et un **tatouage bleu** (2 points)

Si vous trouvez un **bar marqué** notez la **date** et le **lieu** de recapture et envoyez **la ou les marques**

Contactez Ifremer :

- wwz.ifremer.fr/bar/barfray
- merl@ifremer.fr
- tel. +33 685 627 688

* Pour les informations de recapture et l'envoi de la ou des marques, vous participerez aussi à un tirage au sort de 1000€

Affiche diffusée auprès des pêcheurs pour encourager la récupération des poissons marqués @Ifremer

Plus de précisions sur l'état des ressources françaises de bar et sur les actions de recherche en cours dans le dossier de presse disponible ici : https://wwz.ifremer.fr/content/download/124503/file/DP_halieutique_ifremer.pdf

A propos

Le projet de recherche « Barfray » a commencé en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2020. Il est conduit par l'Ifremer en partenariat avec le Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins, France Filière Pêche, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Union Européenne. Il est financé via les Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Plus de précisions sur le site du projet: <https://wwz.ifremer.fr/bar/barfray>

